

Zeitschrift: Film : revue suisse de cinéma
Herausgeber: Fondation Ciné-Communication
Band: - (2000)
Heft: 14

Artikel: Peine de mort, films capitaux
Autor: Adatte, vincent
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-932639>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Filmographie de Lars von Trier

Longs métrages et séries de télévision (réalisation et scénario)

- 2000 «Dancer in the Dark»
- 1998 «Les idiots» («Idioterne», Dogme 1)
- 1997 «The Kingdom: L'hôpital et ses fantômes II» («Riget II», série de télévision)
- 1996 «Breaking the Waves»
- 1994 «The Kingdom: L'hôpital et ses fantômes» («Riget», série de télévision)
- 1991 «Europa»
- 1988 «Epidemic»
- 1984 «Element of Crime» («Forbrydelsens Element»)

Courts métrages (réalisation et scénario)

- 1982 «Images of the Relief» («Befrielselsbilleder»)
- 1981 «Den sidste detalje»
- 1980 «Nocturne»
- 1979 «Menthe la bienheureuse»
- 1977 «Orchidégarteneren»

Lars von Trier, né en 1956 à Copenhague. Diplômé de la National Film School of Denmark en 1983. Converti au catholicisme en 1991.

Peine de mort, films capitaux

Avec «Dancer in the Dark», Lars von Trier s'érige contre le crime d'Etat. Peut-être de façon trop explicite. Point de vue.

Par Vincent Adatte

On s'est bien gardé de l'écrire (sous le prétexte de ne pas le déflorer), «Dancer in the Dark» milite de façon très efficace contre la peine de mort. Pour arriver à ses fins, Lars von Trier crée un effet de contraste très proche de celui utilisé par le Polonais Krzysztof Kieslowski dans «Tu ne tueras point» («Krotki film a zabijaniu», 1987), épisode numéro 5 de son «Décatalogue». A l'instar de Kieslowski, Lars von Trier oppose l'humanité profonde du meurtre (dont le «mixte» de hasard et de nécessité absout son auteur) à la machine cruelle et abstraite, inhumaine, qui préside à l'application de toute peine capitale.

Cet effet de contraste donne pourtant matière à discussion, dans le sens où il oppose une fiction (le mystère et l'origine du mal) à une approche documentaire avérée (la reconstitution du système pénal dont résulte la peine de mort) ; la dimension forcément subjective, très orientée, du premier terme de

cette opposition étant dès lors parfois ressentie comme une facilité, voire une malignité du cinéaste.

Exemplaire Fritz Lang

Voilà pourquoi un film comme «L'in-vraisemblable vérité» («Beyond a Reasonable Doubt», 1956) de Fritz Lang se révèle beaucoup plus efficace. Metteur en scène profondément éthique, Lang est convaincu de l'absence de vertu du cinéma, *a fortiori* quand celui-ci se prétend documentaire. Il mise donc sur la seule puissance de la fiction pour convaincre. Multipliant les coups de théâtre, l'auteur de «M le maudit» («M», 1931) rend la vérité si invraisemblable que le spectateur-juré ne peut plus la soumettre à un quelconque jugement, surtout quand ce dernier doit décider de la vie ou de la mort... A moins de considérer la justice comme une mauvaise comédie. ■

GREAT MILD EXPERIENCE

chesterfield

Nuit gravement à la santé. Rauchen gefährdet d

Art. 10 C